



**l'Association des Parents
de Clair-Vivre** asbl

40 av Notre Dame 1140 Evere
apclairvivre@gmail.com
ap.clairvivre.be
BE59 5230 8095 1326
BIC TRIOBEBB
n°d'entr 688.639.820

Dossier pour
parent-relais
2023-2024

Merci de votre implication en tant que parent-relais !

L'Association des Parents de Clair-Vivre (l'AP) vous a préparé ce document pour vous aider dans ce rôle et vous accompagner dans cette fonction.

Sommaire

1. Le rôle d'un parent-relais	3
2. Un parent-relais, ce n'est pas...	5
3. Les qualités souhaitées d'un parent-relais	5
4. La durée du « mandat » d'un parent-relais	5
5. Les choses à faire pour démarrer	6
6. Idées d'actions réalisées par d'autres parents-relais	7
7. Les FAQs	8
8. Charte d'utilisation d'un réseau social	10



1. Le rôle d'un parent-relais

Un parent-relais, c'est un (ou deux) parent motivé par classe qui se propose, en début d'année scolaire pour être un relais (ou délégué) entre l'enseignant·e, les autres parents de la classe et l'association des parents (l'AP) et ainsi faciliter les échanges et la communication entre les différentes personnes.

À l'écoute des besoins, questionnements et suggestions des parents et de l'enseignant·e, le parent-relais facilite le dialogue et oriente si besoin vers les personnes ou les délégations concernées. Il renforce ainsi la cohésion de groupe et la dynamique des relations au sein de la classe.

- **Par rapport à l'enseignant·e**

Le parent-relais peut aider l'enseignant·e à lancer ou organiser un goûter ou une autre activité prévue par l'instituteur ou l'institutrice, organiser l'accompagnement des petits à la piscine par les parents à tour de rôle, aider à la collecte de matériel (papier, carton, boîtes plastiques) ...

Certains instituteurs ou institutrices ne ressentent pas le besoin d'avoir de parent-relais. C'est oublier le rôle de "relais-communication" entre parents. L'idée peut effrayer l'enseignant·e car certains ont eu des expériences difficiles avec des parents-relais trop envahissants ou plaintifs. Le parent-relais doit être diplomate !

- **Entre parents**

Grâce à la liste des coordonnées des parents de la classe (voir la page des FAQ pour savoir comment récolter les coordonnées des parents), la transmission des informations est facilitée entre parents ainsi qu'avec l'enseignant·e.

Au sein des classes de maternelles, il y a probablement plus d'informations à transmettre que chez les plus grands.

Le parent-relais contribue également à favoriser les contacts entre parents.

C'est aussi agréable pour les parents d'apprendre à se connaître et pouvoir échanger hors de l'école. N'hésitez pas à organiser l'une ou l'autre activité dans ou hors de l'école, si cela vous fait plaisir !

- **Par rapport à l'AP**

Le parent-relais peut relayer les demandes et informations de l'AP auprès des parents de la classe.

Exemples : Qui est prêt à tenir un stand à la fête d'école ? L'AP peut également prendre le pouls par rapport à certaines propositions que ce soit sur un point précis ou via une enquête.



Il peut, à l'inverse, transmettre directement les demandes ou des propositions de projets des parents à l'AP. Les membres de l'AP seront soit est en mesure d'y répondre, soit amèneront ces questions à la direction ou au sein du Conseil de Participation où l'AP a un pouvoir de requête et d'avis.

Exemple : L'AP pourrait-elle intervenir dans l'achat de jeux d'extérieurs supplémentaires ?

Pour transmettre les informations dans un sens comme dans l'autre, le parent-relais peut participer aux réunions de l'AP suivant ses disponibilités ou utiliser les voies de communication telles que l'e-mail et/ou le groupe WhatsApp. Toutes les dates de réunions sont indiquées sur le site de l'AP et une invitation Konecto est envoyée à tous les parents quelques jours avant les réunions de l'AP afin de les informer de l'ordre du jour et de leur permettre de transmettre des remarques ou des questions à l'AP.

En bref !

Il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de choses. Une ou deux actions qui facilitent la vie de la classe sont déjà très bien. Faites-en fonction de vos envies et de vos disponibilités !

Le parent-relais est un parent moteur qui peut réagir à certaines situations, discuter directement avec les autres parents ou l'enseignant·e et interpeller indirectement le pouvoir organisateur.

À chaque parent-relais de trouver un mode de fonctionnement qui réponde aux besoins de l'enseignant·e, de sa propre personnalité et de sa manière de travailler.



2. Un parent-relais, ce n'est pas...

Le parent-relais n'interviendra en aucun cas en matière de méthode, de pratique pédagogique, de question disciplinaire ou de problème relationnel.

Il n'entre pas dans les responsabilités du parent-relais de résoudre les problèmes, ni de prendre des décisions. Ces rôles sont du ressort du corps enseignant.

Le parent-relais ne s'occupe pas d'un problème qui ne concerne qu'un élève. Dans ce cas, ce sont les parents de l'élève qui doivent contacter l'instituteur ou l'institutrice, ou encore la direction.

3. Les qualités souhaitées d'un parent-relais

- Avoir envie de s'impliquer dans la vie de l'école.
- Être disponible et joignable de manière à optimiser la communication.
- Avoir le sens de l'écoute et de l'organisation.
- Être attentifs aux autres et faire preuve de diplomatie.
- Être, par nature, discret dans son rôle d'écoute des parents et de l'enseignant·e...

4. La durée du « mandat » d'un parent-relais

Le parent-relais s'engage pour l'année scolaire en cours et uniquement pour la classe de son ou de ses enfants.

Il peut, bien sûr, pour des raisons personnelles, renoncer à son rôle de parent-relais en cours d'année. Dans la mesure du possible, il proposera un remplaçant ou une remplaçante.

Si l'entente avec l'enseignant·e est bonne, un parent-relais peut aussi exercer ce rôle plusieurs années de suite.



5. Les choses à faire pour démarrer

- Envoyer un e-mail à l'AP

Afin d'informer l'AP que vous êtes parent-relais dans une classe, il est important d'envoyer un petit mail à l'adresse apclairvivre@gmail.com ou san_cosentino@hotmail.com.

L'AP sera ainsi informée qu'en tant que parent-relais de la classe, vous êtes l'interlocuteur privilégié.

- Discuter avec l'enseignant·e ou avec d'autres parents afin de mettre en place des canaux de communication dans la classe

Cela peut passer par la mise en place, par exemple, d'un groupe de type « WhatsApp ».

Le parent-relais doit cependant veiller à ce que l'utilisation du groupe ne soit pas trop envahissante pour chacune et chacun, en particulier pour l'enseignant·e, et rappeler qu'il s'agit d'un groupe commun pour transmettre les informations à l'ensemble des parents de la classe et non un lieu pour régler des questions individuelles.

Une charte d'utilisation d'un réseau social est proposée en page 9 et peut être diffusée dès le début d'année sur le groupe pour rappeler les bonnes pratiques. En cas de débordement, le parent-relais peut se référer à la charte et la rappeler aux autres parents.

Chaque classe trouvera les moyens de communication qui conviennent à l'instituteur ou à l'institutrice et aux parents. Cela peut également évoluer au fil de l'année.

- Récolter les coordonnées des parents de la classe

Vous trouverez en annexe au dossier quelques exemples de documents pour récolter les coordonnées et/ou inviter au groupe Whatsapp.

Il est important de préciser qu'en complétant le document, les parents autorisent le parent-relais à transmettre les coordonnées aux autres parents de la classe et à l'AP. Si les parents ne sont pas d'accord avec cela, ils doivent le préciser.

- Demander à l'enseignant·e ce qu'il ou elle souhaite comme aide pendant l'année

Certains profs n'ont pas vraiment de demande particulière. Votre rôle sera plutôt au niveau des liens et communications entre parents.

Vous pouvez également proposer à l'instituteur ou à l'institutrice des activités à faire.



Idées d'actions réalisées par d'autres parents-relais

- Créer un groupe WhatsApp ou un autre moyen de communication entre les parents.
- Proposer vos idées d'améliorations dans l'école à l'AP (ou transmettre des idées des autres parents).
- Être présent et discuter avec les autres parents à la rentrée et à la sortie des classes... Créer des liens...
- Transmettre des communications entre parents et enseignant·e, par exemple : alerte lorsqu'il y a des poux.
- Collecter du matériel pour l'enseignant·e comme des rouleaux de papier, bouchons, boîtes...) à sa demande.
- Organiser l'accompagnement par des parents lors de sorties.
- Organiser l'accompagnement des petits par des parents à la piscine.
- Grouper en fin d'année les remerciements ou organiser une collecte d'argent pour faire un cadeau collectif à l'instituteur ou l'institutrice.
- Organiser un goûter au parc après l'école afin de pouvoir discuter dans un cadre informel et en ayant le temps.
- Trouver dans la classe ou dans l'école un parent qui peut faire la traduction pour un parent qui ne parle pas français lors d'une rencontre avec l'enseignant·e.
- Rappeler à qui est le tour lorsqu'il y a une collation collective organisée par l'enseignant·e.
- Organiser les transmissions d'informations lors de voyage scolaire, par exemple, relayer les informations de l'enseignant·e par e-mail pour dire que les enfants sont bien arrivés, que tout se passe bien...
- Proposer à l'enseignant·e et co-organiser avec elle ou lui un projet éducatif comme un nettoyage de la cour par les enfants et les parents, une visite particulière...
- ...



Les FAQs

- Pourquoi avoir un parent-relais dans chaque classe ?

Le parent-relais facilite les échanges et la communication entre l'enseignant·e, les autres parents de la classe et l'AP.

Avoir un parent-relais dans chaque classe donne également plus de poids aux demandes de l'AP et la garantie pour les parents d'être bien représentés.

- Comment devenir parent-relais ?

Il n'y a pas d'élections pour devenir parent-relais. Pas de question de légitimité ou de représentativité : il faut simplement que l'un ou l'autre parent se propose par classe pour être « relais ». Le fonctionnement idéal serait qu'en début de chaque année scolaire et dans toutes les classes, à la première réunion de parents, chaque parent qui désire se proposer comme « relais » en informe l'instituteur ou l'institutrice de la classe.

- À quoi est-ce que cela m'engage ?

Le parent-relais tient à jour la liste de noms, téléphone ou portable et e-mail des parents de la classe de son enfant.

Il est disponible pour recevoir les demandes et les relayer (contact privilégié pour les parents de la classe de son enfant). Il reste en contact avec l'AP.

Il veille à maintenir un cadre d'échange respectueux et bienveillant entre les parents notamment dans le groupe WhatsApp.

- Comment établir la liste des contacts des parents de la classe ?

Vous trouverez dans cette farde, ou sur le site de l'AP (ap.clairvivre.be/parents-relais1.html), un exemple de document que vous pouvez compléter et adapter afin de le distribuer aux parents de la classe via l'instituteur ou l'institutrice.

Rassemblez ensuite les données collectées dans un fichier (par exemple un tableau Word ou Excel) afin de gérer les modifications ou les préférences de chacun et chacune.

- À quoi dois-je être vigilant dans ma communication ?

Les adresses dont vous disposez ne peuvent pas être utilisées pour autre chose que ce pour quoi elles ont été collectées et communiquées : la communication conviviale entre parents autour des projets de la classe. L'utilisation à d'autres fins n'est pas autorisée.

Aucune communication commerciale, politique ou polémique n'est bienvenue.



- Quel est mon rôle si je suis interpellé pour un problème pédagogique / personnel par d'autres parents ?

Vous n'avez pas de rôle à jouer sur ce plan. Il faut systématiquement renvoyer le parent vers l'enseignant.e ou, si ces démarches sont infructueuses, vers la direction.

- Que dois-je faire si on me rapporte des problèmes de violences physiques ou psychologiques sur un élève ?

Dans un premier temps, il est préférable de proposer au parent d'en parler directement à l'enseignant.e afin qu'ils organisent ensemble une réunion entre les parties impliquées et qu'ils essaient de proposer des solutions au problème. Si cette démarche est infructueuse, le parent-relais peut suggérer au parent de se tourner vers la direction et de revenir vers lui si la démarche n'apporte pas de réponse satisfaisante.

Si le parent revient vers le parent-relais, ce dernier peut alors évoquer le problème aux autres parents-relais (sans donner de noms). Ceux-ci pourront proposer des idées ou des conseils pour résoudre le problème (s'ils ont par exemple vécu une situation similaire).

Si le problème persiste, le parent-relais peut également contacter l'AP avec le parent concerné afin d'essayer de trouver une solution à un autre niveau : l'AP peut écouter, donner des conseils, suggérer de contacter la médiation scolaire (cette structure est méconnue par les parents). S'il s'agit d'un problème plus global, cela pourrait être traité de manière générale durant les réunions de l'AP.

- Qui puis-je contacter si j'ai une question ?

Il est possible de communiquer avec l'AP et avec les autres parents-relais de l'école via le groupe WhatsApp des parents-relais qui regroupent les parents-relais qui souhaitent participer au groupe et dont certains sont également membres actifs de l'AP. Vous serez invité à rejoindre ce groupe si vous le souhaitez lorsque vous communiquerez vos coordonnées à l'AP.

Vous pouvez également vous adresser à un autre parent-relais de l'école pour avoir un autre avis ou juste pour discuter.

- Comment savoir qui fait quoi au sein de l'AP ?

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur l'AP en visitant le site ap.clairvivre.be.



Charte d'utilisation d'un réseau social¹

Pour vous aider à gérer l'utilisation d'un réseau social, voici une charte d'utilisation à transmettre, si vous le souhaitez, aux utilisateurs du groupe.

1. Respectez le but et l'objectif du groupe : échanger des informations concernant l'école et/ou la classe de l'enfant.
2. Ne publiez que des commentaires respectueux. Si vous avez un doute, ne publiez pas. N'agissez pas sous l'emprise de la colère ou de l'agacement.
3. Avant d'envoyer votre contenu, évaluez si cet élément se situe dans l'intérêt de la majorité des participants. Si une information peut intéresser le groupe mais qu'il s'agit d'un élément promotionnel, posez vous à nouveau la question de la pertinence.
4. Évitez tout contenu qui peut heurter les sensibilités ou qui peut impacter la réputation d'une autre personne. Les propos violents sont proscrits.
5. N'envoyez pas du contenu non-vérifié, sauf si c'est justement pour demander un avis à ce titre.
6. Respectez votre vie privée, celle des tiers et le caractère privé de certaines informations.
7. Ne diffusez pas les photos ou les contenus multimédias sur un autre réseau social, à d'autres personnes ou dans le domaine public.
8. Si votre échange devient un dialogue avec une seule personne, pensez à échanger en mode privé.
9. Avant de rapporter à l'ensemble du groupe un problème lié à votre enfant, à la classe ou à l'école ou si un sujet vous choque ou vous dérange sur les posts du groupe, partagez d'abord votre réflexion avec le parent-relais.
10.

Veillez à envoyer des messages à des heures raisonnables, en évitant de les envoyer la nuit.

¹ Le parent-relais est le modérateur du groupe et veille à ce que le groupe respecte cette charte. En cas de débordement, il pourra rappeler les règles d'usage du groupe de manière collective ou individuelle. Il se réserve le droit d'exclure une personne qui ne respecterait pas la charte et la convivialité du groupe. Les parents peuvent à tout moment de l'année s'inscrire sur le groupe de la classe ou le quitter.